



## Tarif Gaz

Comme pour l'électricité, mon tarif gaz comprend mon abonnement (prix en €/mois), ma consommation (prix en €/KWh susceptible d'évoluer mensuellement) et des taxes & contributions (identiques chez tous les fournisseurs).

**Le prix HT de l'abonnement et du kWh de gaz sont indexés conformément à la grille du Prix Repère de Vente de Gaz en vigueur publiée par la Commission de Régulation de l'Energie<sup>(5)</sup>.** Ils évoluent automatiquement à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution mensuelle de la grille du Prix Repère de Vente du Gaz pour une même option de consommation et une même zone tarifaire, dans la limite des fourchettes haute et basse définies par la CRE.

Gaz*						
Option tarifaire		Consommation Annuelle	Abonnement mensuel (€)		Prix de l'énergie(€/kWh)	
			HT	TTC <sup>(1)</sup>	HT	TTC <sup>(1)</sup>
T1	Zone 1	< 4 MWh	9,10	12,27	0,1118	0,1538
	Zone 2		9,10	12,27	0,1125	0,1547
	Zone 3		9,10	12,27	0,1139	0,1563
	Zone 4		9,10	12,27	0,1153	0,1580
	Zone 5		9,10	12,27	0,1174	0,1605
	Zone 6		9,10	12,27	0,1201	0,1638
T2	Zone 1	≥ 4 MWh	20,05	28,66	0,0844	0,1209
	Zone 2		20,05	28,66	0,0859	0,1227
	Zone 3		20,05	28,66	0,0879	0,1251
	Zone 4		20,05	28,66	0,0911	0,1290
	Zone 5		20,05	28,66	0,0947	0,1333
	Zone 6		20,05	28,66	0,0997	0,1393

Pour chaque option tarifaire et pour chaque zone géographique, TotalEnergies s'engage à définir un prix du kWh HT compris entre la fourchette basse et la fourchette haute du prix du kWh HT repère publié par la Commission de Régulation de l'Energie sur la page : <https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/prix-repere-de-vente-de-gaz-naturel-a-destination-des-clients-residentiels>.

Grille du prix repère publiée par la Commission de Régulation de l'Energie pour le mois indiqué en haut de document.

Les usages « cuisson/eau chaude » correspondent à l'option tarifaire T1.  
L'usage « chauffage » correspond à l'option tarifaire T2

	Cuisson / eau chaude (T1)		Chauffage (T2)	
	HT	TTC	HT	TTC
Abonnement en €/an	109,17	147,25	240,57	343,93
Prix par kWh moyen (en €/kWh)	0,11374	0,15616	0,08826	0,12558
Prix par kWh fourchette basse (en €/kWh)	0,10985	0,15149	0,08024	0,11596
Prix par kWh fourchette haute (en €/kWh)	0,12184	0,16588	0,10392	0,14437

## Inclus dans votre offre

**Un service clients facilement joignable**  
6j/7 par téléphone, un conseiller vous répond en moins d'une minute dans 93% des cas. Nous sommes aussi disponibles par email, tchat, Twitter ou Facebook.

### Des outils en ligne

Vous pouvez gérer votre contrat mais aussi suivre et piloter votre consommation directement depuis votre espace client ou dans votre application mobile.



### Accompagnement conso

Vous recevez chaque semestre un bilan sur votre consommation par mail. Si vous êtes équipé d'un compteur Linky, vous pouvez bénéficier d'un coaching et de conseils personnalisés directement dans votre application.

### RDV Energie annuel

Faites le point une fois par an avec un expert pour mieux comprendre votre consommation et la réduire.

## Options et services

Option Assistance Dépannage				Abonnement mensuel (€)
				TTC
Assistance Electricité	✓			2,99€ / mois
Option Sérénité	✓	✓		4,99€ / mois
Pack Confort Plus	✓		✓	4,99€ / mois
Pack Sérénité Plus	✓	✓	✓	5,99€ / mois
Assistance Gaz 24h/24		✓		2,99€ / mois

### Boostez votre compteur Linky avec le suivi Conso Live et suivez votre consommation en temps réel



Conso Live	Prix TTC
Clé à brancher sur le compteur Linky A la demande et sans engagement	2€ / mois

## Frais annexes

Types de Frais	Prix TTC
Pénalité de retard de paiement	7,5€ / retard
Intérêt de retard	une fois et demi le taux d'intérêt légal
Duplicata de facture de moins de 6 mois	4,8€ / duplicata

Souscrire un contrat d'électricité à un prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau, ultérieurement, un contrat au tarif réglementé.

Tout impôt, taxe, contribution ou charge de toute nature, applicable conformément à la réglementation en vigueur, qui est une composante du prix, est facturé au Client. A la date de souscription du Client, ces contributions et taxes comprennent notamment pour l'électricité la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), l'accise sur l'électricité (encore parfois dénommée Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) ou Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE)) et la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) ; et pour le gaz la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), l'accise sur les gaz naturels (encore parfois dénommée Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel) et la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement). Le taux qui sera retenu pour calculer la TCCFE du client sera celui pour lequel le client est réellement assujéti en fonction du coefficient applicable au lieu de consommation.

(1) Tarif TTC fourni à titre indicatif, susceptible de varier en fonction des taxes sur la consommation finale d'électricité, dont le montant diffère selon les communes.

(2) Pour l'électricité : les prix HT de l'abonnement et du kWh sont indexés au Tarif Réglementés de Ventes (TRV) d'électricité en vigueur.

(3) Pour le gaz, les prix HT de l'abonnement et du kWh de gaz sont indexés conformément à la grille du Prix Repère de Vente de Gaz en vigueur publiée par la Commission de Régulation de l'Énergie.

(4) Le Tarif Réglementé de Vente d'électricité est calculé selon une formule tarifaire fixée par les pouvoirs publics sur proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de la CRE à l'adresse suivante : <https://www.cre.fr/consommateurs/comprendre-les-tarifs-reglementes-de-vente-deletricite-trve.html>

(5) Le Prix Repère de Vente de Gaz est fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) conformément à sa Délibération n°2023-102 portant décision sur la méthodologie de construction d'une référence de prix du gaz pour les consommateurs résidentiels. Il évolue et est publié chaque mois sur le site internet de la CRE à l'adresse suivante : <https://www.cre.fr/consommateurs/prix-reperes-et-references/prix-repere-de-vente-de-gaz-naturel-a-destination-des-clients-residentiels.html>. Vous pouvez consulter l'évolution mensuelle de vos prix dix jours au plus tard avant le début de chaque mois ainsi que l'historique de vos prix mensuels sur l'Espace Client et votre application TotalEnergies.

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! [www.totalenergies.fr](http://www.totalenergies.fr) - TotalEnergies Electricité et Gaz France SA - Capital: 5 164 558,70 € - 442 395 448 RCS PARIS - Siège : 75015 Paris. Les informations réglementaires sur l'origine de l'électricité sont disponibles sur <https://www.totalenergies.fr/groupe/fr/conditions-generales-de-vente>